

Sujet : [INTERNET] Projet Eolien de Saint Sulpice les Feuilles - Avis
DEFAVORABLE

De : Bruno Chambriard <famillechambriard@yahoo.fr>

Date : 28/12/2021 15:23

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A l'attention du Président de la Commission d'Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Parc Eolien de Saint Sulpice installation de 6 éoliennes et de 2 postes de livraisons sur la commune de Saint Sulpice les Feuilles (87)

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien, par la présente, prendre en considération **mon avis défavorable** au projet en référence, et ce pour de multiples raisons.

Raisons générales

L'énergie éolienne, non pilotable, volatile, n'est en aucun cas capable d'apporter une solution à la décarbonations souhaitée et / ou à faire face à l'augmentation des besoins en consommation électrique. Nous le savons bien, et nous l'avons encore expérimenté il y a quelques jours, il faut en parallèle des sources pilotables et non volatiles qui, en l'état actuel, ne peuvent être qu'à base de nucléaire, de gaz ou de charbon. La décision de limiter le recours au nucléaire nous conduit donc, mécaniquement, à utiliser gaz ou charbon (donc énergie carbonée) et/ou à importer de l'électricité à prix élevé lors des jours de pénurie.

L'absurdité se poursuit quand on livre tout cela à l'anarchie de promoteurs privés qui, pour des raisons financières, se livrent à une concurrence acharnée dans des pays de peu de vent, avec des aéro-générateurs industriels (le vrai nom d'une éolienne) en faisant miroiter des retombées fiscales à des commune ou des communautés de commune en recherche de financement. Ces promoteurs, contrairement à ce qu'ils écrivent, s'intéressent peu à la transition énergétique, et s'apprêtent tranquillement à poursuivre le déversement de 1 500 tonnes de béton par éolienne, socles qui ne seront jamais détruits (provisionnements de destruction en fin de vie largement insuffisants), 90 tonnes de composites non recyclables, et à polluer sols, territoires, paysages, oiseaux, zones humides, bio-diversité, à quelques 500 mètres des

habitations...Sans évoquer la baisse en cours des valeurs immobilières constatée à chaque fois que des éoliennes sont installées et mille autres nuisances largement connues (bruit, effet stroboscopique, industrialisation à outrance des zones rurales, mitage du territoire etc.etc)

Raisons particulières

1. Le nord de la Haute Vienne, là où se situe le projet en référence, fait l'objet d'un développement tout à fait excessif et inconsideré en matière d'éolien. Songez que bientôt 200 mats sur un rayon de 30 km, véritables cathédrales industrielles, en plein pays de bocage et d'élevage, vont surgir. Nous dépassons très largement les limites raisonnables d'acceptabilité, même pour celui qui serait en désaccord avec les raisons avancées dans le paragraphe ci-dessus. Nous avons là une grave atteinte aux paysages naturelles et une destruction d'un paysage fragile et attachant.

2. Le projet est à proximité effrayante des habitations. Manifestement, les promoteurs du projet se soucie peu de l'impact sur la santé des riverains (bruit notamment, entre autres effets désormais bien connus)

3. La baisse des valeurs immobilières (déjà évoquée ci-dessus) est également bien connu et mécanique. Qui voudrait s'installer près d'une éolienne?

4. La co-visibilité est patente, notamment avec le patrimoine: église de Cromac, église de Vareilles, dolmen de Bras, autant d'exemples répartis sur l'aire du projet et qui auront une sensibilité forte compte tenu de la hauteur des installations envisagées (plus de 160 mètres!!)

5. L'impact sur la faune et la flore. La Basse Marche représente une unité paysagère au niveau nationale, comment peut-on envisager d'y implanter encore des éoliennes? Ce territoire doit être protégé! Ce territoire de plus est très proche de La Trame verte et bleue (TVB) qui permet de préserver en priorité les espèces sensibles à la fragmentation et dont la préservation est considérée comme un enjeu national. La TVB doit contribuer au maintien et à l'amélioration de l'état de conservation de ces espèces.

6. Une partie de ce parc est situé semble-t-il sur un secteur dit « du Noyer » où se trouvent des périmètres de captage d'eau potable. Il serait inconcevable que ces captages soient rendus impossibles par ce projet.

7. Il convient d'éviter les phénomènes d'encercllement, au cas présent du bourg d'Arnac La Poste.

Comme vous pouvez le lire, je suis donc **très opposé à ce projet.**

Je connais la nécessité impérieuse de trouver des sources de production d'énergie renouvelable. Je suis convaincu que, dans notre région, la transition énergétique passe par des projets plus simples et moins destructeurs pour notre environnement.

A l'opposé, ce parc éolien, s'il se revendique écologique, est certainement destructeur de l'environnement et très nuisible pour l'habitat et la santé des riverains.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.

Bruno Chambriard
4, Boubraud
87160. Cromac